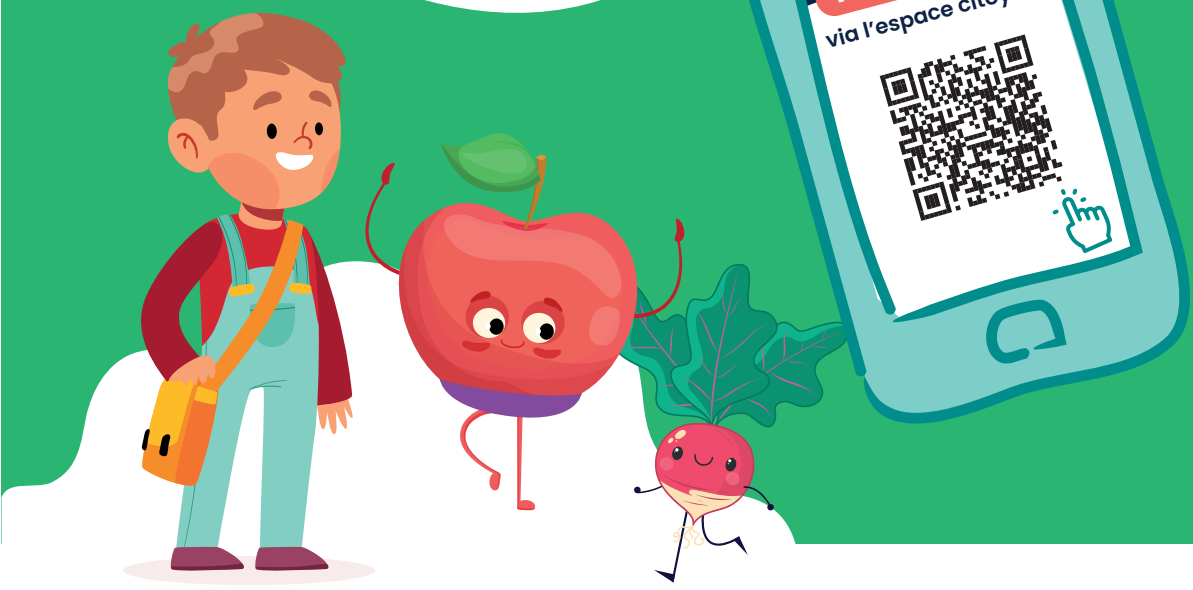
Mémo Rentrée 2026 · 2027 Restauration Scolaire

Écoles Privées



CUA Communauté Urbaine d'Alençon

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont possibles en ligne !

Je dois effectuer une inscription auprès de la Communauté Urbaine d'Alençon (CUA) pour que soit défini le tarif applicable à ma situation. Cette inscription est obligatoire et à renouveler chaque année **à partir du 1er juin.**



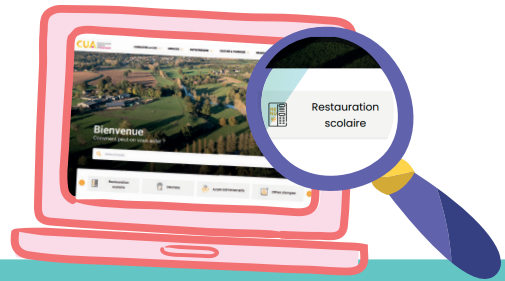
Comment procéder à l'inscription ?

Les inscriptions sont possibles par Internet :
www.espace-citoyens.net/alencon/espace-citoyens/

INFO +

- La rubrique « démarches familles » qui comprend le bouton → Restauration école privée n'est accessible qu'aux usagers qui ont créé dans leur profil leur entourage et dont la demande de création a bien été validée par le service Éducation.
- Cette étape de validation est nécessaire pour chaque démarche en ligne (création d'un membre de l'entourage, inscription à la restauration scolaire, changement d'adresse, mise en place d'un prélèvement automatique, etc.).
- Une foire aux questions "démarches familles" est accessible sur → INFOS PRATIQUES pour m'aider dans mes démarches en ligne.





JE PEUX FAIRE MES DÉMARCHES EN LIGNE.
Où je veux, quand je veux.

J'ai déjà un compte en ligne.

JE ME CONNECTE AVEC CE COMPTE.

Je n'ai pas de compte en ligne.

JE LE CRÉE OU M'IDENTIFIE AVEC FRANCECONNECT.

Étape 1

Entourage

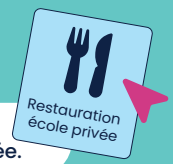
J'ajoute ou je mets à jour dans mon compte mon entourage
(mon conjoint, mon ou mes enfants, mes contacts en cas d'urgence).

La création de mon entourage ou des nouveaux membres est en attente de validation par le service Éducation.

Je suis averti par mail que ma demande est traitée positivement.

Étape 2

Mon inscription concerne une **école privée**.
Je me rends sur le bouton Restauration école privée.



Je remplis le formulaire. Je sélectionne le restaurant concerné et ajoute mes justificatifs.

Mon dossier est en attente de validation.

Je suis averti par mail que mon inscription est validée.



Si je ne suis pas à l'aise avec les démarches en ligne, je peux prendre rendez-vous par téléphone au 02 33 32 41 00 ou sur www.cu-alencon.fr



POUR ÊTRE REÇU À ALENÇON :

- **Au service Éducation** de la Ville et de la Communauté Urbaine d'Alençon :
 - **À la Halle au blé**, place de la Halle au blé, sur la période de juin à septembre,
 - **À l'annexe de la mairie** « La Rotonde », 6-8 rue des Filles Notre Dame pour la période d'octobre à mai.

- **À l'espace France services de Perseigne,** place de la Paix.

- **À l'espace France services de Courteille,** espace Marie Terrier, 28 rue de Vicques.



Quelles sont les pièces à fournir ?

- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition 2026 sur les revenus 2025 (un avis par représentant si vie maritale) ou dernier bilan comptable (si vous êtes artisan ou commerçant).
- Attestation de paiement des prestations sociales et familiales (CAF ou MSA) datant de moins de 3 mois.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant.

Quels sont les tarifs ?

Le service de restauration scolaire est payant, selon des modalités tarifaires distinctes en fonction de votre lieu d'habitation :

→ **Pour les familles résidant au sein de la CUA :** le tarif varie en fonction de vos ressources familiales.

→ **Pour les familles hors CUA :** le tarif est forfaitaire.

La grille tarifaire applicable est votée par le Conseil de communauté chaque année.

POUR RAPPEL



La Communauté Urbaine n'assure pas la gestion de la restauration scolaire sur les écoles privées, l'organisation de la pause méridienne étant de leur responsabilité. Aussi, une démarche complémentaire peut être à effectuer auprès de ces établissements.

BON À SAVOIR
Les menus sont disponibles sur le site de la CUA : www.cu-alencon.fr



Facturation des repas

Une facture est adressée chaque mois aux familles par le Trésor public qui assure l'encaissement des repas pour le compte de la Communauté Urbaine d'Alençon.



À NOTER

En cas de réclamation par rapport à une facture, il convient de s'adresser au service Éducation. Toute contestation concernant un pointage ou le montant de la facture doit être faite dans le mois suivant son émission par mail : serviceeducation@ville-alencon.fr

COMMENT ET QUAND PAYER MA FACTURE ?

Les différents moyens de paiement utilisables et les délais à respecter sont précisés sur chaque facture. À ce jour et sous réserve d'évolutions précisées sur les factures, vous pouvez régler :

→ **En ligne** à partir de votre espace personnel, dans la rubrique **« mon tableau de bord »**, cliquez sur :

Régler ma facture

→ **Par prélèvement automatique**

→ **En espèces** (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)

→ **Par chèque bancaire ou postal** adressé au comptable du Trésor public chargé du recouvrement et accompagné du coupon à découper sur la facture.

→ **En carte bancaire par téléphone,** en contactant le Trésor public au 02 33 85 86 45

SIMPLIFIEZ VOTRE PAIEMENT : choisissez le prélèvement automatique.

➜ En ligne, cliquez sur : 

➜ Choisir CUA-Restauration scolaire privée et cliquez sur : Adhérer au prélèvement

➜ **Il est nécessaire de télécharger le mandat SEPA,** de l'imprimer, de le dater, de le signer et de le numériser pour le joindre à la demande.



Attention : *le mandat est pré-rempli pour l'un des deux représentants de la famille désigné payeur par défaut sur le logiciel. Si toutefois vous souhaitiez modifier l'identité du payeur, vous pouvez adresser une demande au service Éducation :*
inscription.education@ville-alencon.fr / 02 33 32 41 00

➜ **Si vous n'êtes pas à l'aise avec les démarches en ligne :** le mandat peut être établi auprès du service Éducation dans le cadre de votre rendez-vous d'inscription, ou tout au long de l'année sur rendez-vous.



Une question ? Un doute ?

Vous pouvez consulter www.cu-alencon.fr

➜ rubrique “Services“
➜ “Enfance, jeunesse“
➜ “Restauration scolaire“

ou contacter
le service Éducation de la Ville et de la Communauté Urbaine d’Alençon
➜ à l’adresse inscription.education@ville-alencon.fr
➜ ou par téléphone au 02 33 32 41 00



Service Éducation

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30
(en continu le jeudi de 8 h 30 à 17 h 30)



Création : Agence Hastone & Ten – Visuels : freepiks – Réalisation : Service Communication – Mai 2026